

DEC192647DR19

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LEVACHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse, dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

Vu la décision DEC183074INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Xavier PANNECOUCLE et nomination de M. Vincent LEVACHER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

Vu la décision DEC 192429INC du 03 octobre 2019 portant cessation de fonctions de M. Vincent LEVACHER et nomination de M. Pierre-Yves RENARD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEVACHER, délégation est donnée à M. Philippe JUBAULT, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEVACHER et de M. Philippe JUBAULT, délégation est donnée à M. Gérald BELLANGER, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont saint Aignan, le 1^{er} octobre 2019

Le directeur d'unité par intérim
Pierre-Yves RENARD

